

Données personnelles

Prénom, nom _____ N°AVS

7	5	6																	
---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Adresse privée _____

E-mail _____ N° téléphone _____

Employeur _____ N° d'affilié _____

Etat civil célibataire marié(e) partenariat enregistré
 veuf(ve) divorcé(e) partenariat dissous

Poursuite de l'activité salariée

1. Nouvel emploi – transfert à la nouvelle institution de prévoyance (en Suisse)

Nouvel employeur (nom, NPA, lieu) _____

N° de contrat _____

Nom de l'institution de prévoyance _____

IBAN de l'institution de prévoyance _____

Sans nouvel emploi

2. Transfert sur un compte / une police de libre passage
(à ouvrir auprès d'une banque / assurance de votre choix en Suisse)

Nom de l'institution de libre passage _____

IBAN de l'institution de libre passage _____

Joindre une copie de l'ouverture de votre compte / police de libre passage

3. Maintien de la prévoyance

La prestation de libre passage reste auprès de HOTELA Fonds de prévoyance. La protection de prévoyance est maintenue automatiquement sans obligation de cotiser au plus tard jusqu'à l'âge de la retraite anticipée.

4. Résiliation du contrat de travail par l'employeur dès l'âge de 58 ans

Lors d'une résiliation du contrat de travail par l'employeur dès l'âge de 58 ans, la prévoyance professionnelle peut être maintenue aux conditions en vigueur au moment de la résiliation. Dans ce cas, la cotisation serait entièrement à votre charge. L'annonce doit avoir lieu dans les 30 jours suivant la réception de ce formulaire.

Fin du contrat de travail _____

Souhaitez-vous maintenir votre LPP ? Oui → Vous recevrez un formulaire de demande.
 Non → Remplir le point 2 ou 3

Remboursement du libre passage

- 5. Début d'une activité lucrative indépendante à titre principal** (Entreprise individuelle)

Vous n'êtes plus soumis(e) à la prévoyance professionnelle obligatoire.

Etes-vous inscrit(e) à l'assurance chômage ? Oui Non → Si oui, joindre l'annonce et un décompte

Joindre une attestation de la caisse de compensation et tout élément certifiant le démarrage de l'activité indépendante à titre principal (par exemple : bail à loyer, facture d'électricité, autorisations diverses, etc.), un extrait de l'état civil datant de moins de 3 mois et une copie de la pièce d'identité

- 6. Prestation de sortie insignifiante**

La prestation de sortie est inférieure au montant annuel de vos propres cotisations.

Joindre une copie de la pièce d'identité

- 7. Départ définitif de la Suisse**

A) Départ définitif dans un pays d'établissement **hors** de l'**UE** ou de l'**AELE**

B) Départ définitif dans un pays d'établissement **dans** l'**UE** ou l'**AELE**. Le remboursement de la part obligatoire de votre prestation de sortie ne peut être effectué uniquement si le Fonds de Garantie LPP à Berne détermine que vous n'êtes pas assujetti(e) à un régime de sécurité sociale. Veuillez effectuer votre demande directement sur leur site (www.sfbvg.ch).

Joindre une attestation de départ du contrôle des habitants (annulation de votre permis de travail pour les frontaliers), une attestation de domicile du pays d'établissement datant de moins de 3 mois, un extrait de l'état civil datant de moins de 3 mois et une copie de la pièce d'identité

IBAN _____

BIC (SWIFT) _____

Titulaire du compte _____

Les montants ne peuvent être versés que sur un compte ouvert au nom de la personne assurée et en francs suisses.

Signatures

Lieu, date, signature du conjoint / partenaire _____

Légalisation de la signature

La signature du conjoint/partenaire enregistré doit être légalisée, pour les remboursements de plus de CHF 10'000.00, par un notaire, la banque ou le contrôle des habitants. _____

Le/La soussigné(e) confirme que les données indiquées correspondent à la réalité. Il/Elle prend acte que le remboursement de la prestation de libre passage met fin, en général, à tous les droits envers HOTELA Fonds de prévoyance et que tous les frais de transfert pour des paiements internationaux sont à sa charge.

Lieu, date, signature de l'assuré _____

HOTELA traite les données personnelles dans le respect des dispositions légales sur la protection des données. Vous trouverez toutes les informations quant au traitement des données, y compris les transmissions des données que nous nous réservons, dans notre déclaration de protection des données : <https://www.hotela.ch/fr/securite-et-protection-des-donnees>.